



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00809

Numéro SIREN : 528 980 147

Nom ou dénomination : A.GENESTET

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2014 sous le numéro de dépôt 2171

SARL A. GENESTET

82, Avenue du Comandant C.Baylac – 47200 Marmande

**Rapport du Commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la société
A.GENESTET, société à responsabilité limitée, en société par
actions simplifiée.**

Ce rapport contient 3 pages

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A.GENESTET, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 3 juin 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 492 547 € et un bénéfice net de 40 366€, et des capitaux propres de 54 114€.
- Monsieur A Genestet nous a indiqué qu'il sera procédé à une augmentation de capital de 19 600 € pour le porter à 20 000 € par incorporation de réserves et augmentation de la part nominal. Les capitaux propres, à la clôture des comptes au 31 décembre 2013, sont supérieurs à la nouvelle valeur du capital proposée.
- Après Entretien avec monsieur A. Genestet, aucun événement postérieur n'est survenu remettant en cause la valeur des capitaux propres.
- A partir du Chiffre d'Affaires réalisé sur les 5 premiers mois de l'exercice et le carnet de commande en cours, la projection de l'activité d'ici à la fin de l'année sera similaire à l'exercice précédent.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

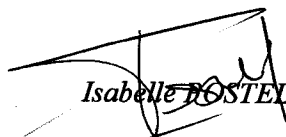
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Albi, le 17 juin 2014

FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT


Isabelle ROSTEL

Commissaire aux comptes et à la transformation